

FABRIQUER LA PRISON

Pour une étude des « spatialités » au sein de cinq prisons belges et françaises

Note de synthèse

Sous la direction de

Laurent Solini, Jennifer Yeghicheyan et Sylvain Ferez

ÉQUIPE DE RECHERCHE

- Jean-Charles Basson** Maître de conférences, CRESCO EA 7419, Université de Toulouse 3
- Elsa Besson** Doctorante, Histoire et Critique des Arts EA 1279, Université de Rennes 2
- Sylvain Ferez** Maître de conférences HDR, SANTESIH EA 4614, Université de Montpellier
- Alice Jaspert** Chargée de recherche FNRS, Centre de Recherches Criminologiques ULB067, Université Libre de Bruxelles
- Paul Landauer** Maître-Assistant, AUSser-OCS UMR 3329, École d'architecture, de la ville et des territoires de Marne-la-Vallée
- Gérard Neyrand** Professeur, CRESCO EA 7419, Université de Toulouse 3
- David Scheer** Aspirant FNRS, Centre de Recherches Criminologiques ULB067, Université Libre de Bruxelles
- Laurent Solini** Maître de conférences, SANTESIH EA 4614, Université de Montpellier
- Jennifer Yeghicheyan** Post-doctorante, SANTESIH EA 4614, Université de Montpellier

Le présent rapport de recherche étudie les « spatialités carcérales ». Il tente plus exactement de prendre la mesure des histoires que recouvrent la conception, la construction et le traitement des espaces de l'enfermement ; à pousser plus avant l'examen des récits et des agencements pratiques dont ils font l'objet ; à se pencher sur les discours livrés par les acteurs lorsqu'ils parlent de tel ou tel lieu ; à porter attention aux appellations ou aux quasi hétéronymes dont les espaces sont parfois affublés ; à s'intéresser aux décors, aux combinaisons d'objets positionnés çà et là, aux matériaux avec lesquels le bâti est construit, aux sonorités, lumières et autres couleurs... Autant d'éléments qui constituent des vecteurs d'ambiance, œuvrent à la production de valeurs et références, particularisent l'espace et agissent comme de puissants instruments de qualification et de classification, livrant un codage ou une identité spatiale à un lieu plus ou moins largement admis par les acteurs de la prison.

Les histoires des espaces de la prison, les récits tenus à leur propos, leur matérialité et les actions qui s'y déroulent forment l'essentiel des données recueillies. Ainsi l'histoire des lieux est-elle appréhendée par le traitement archivistique de divers documents, type cahiers des charges, notes de service, correspondances épistolaires et programmes nationaux de construction présents dans les prisons elles-mêmes, à l'Agence publique pour l'immobilier de la justice, aux archives de la cité administrative de Toulouse ou encore, au sein des Archives nationales. Par ailleurs, les récits d'action spatiale et les discours tenus sur les espaces sont récoltés grâce à une série de 270 entretiens (177 en Belgique ; 93 en France) menés avec les concepteurs (architectes, ingénieurs, coordinateurs de l'Administration pénitentiaire...) et les occupants des lieux (détenus, surveillants, agents des prestataires privés, membres de l'Éducation nationale détachés en prison, intervenants extérieurs bénévoles ou professionnels...). Enfin, le recours à l'observation (assurée par une présence de trois à cinq mois, plusieurs jours par semaine, seuls ou à plusieurs) permet de saisir la matérialité même des lieux, les matériaux utilisés, les agencements, la décoration, l'ambiance qui y règne et les interactions qui s'y déroulent. Dans les prisons françaises, la prise photographique des lieux « à vide », sans qu'aucun individu ne figure sur les clichés, complète le dispositif méthodologique.

Situées en Belgique et en France, cinq prisons très différentes sont retenues comme terrains empiriques. En Belgique, deux maisons d'arrêt et de peines sont étudiées. D'une part, la prison d'Arnor, construite en 1874, regroupe 200 détenus. Bâtie « en étoile », avec en son centre la bibliothèque et le pôle médical, elle comprend trois ailes qui en constituent les « sections », soit les couloirs des cellules. D'autre part, construite pour 300 détenus en 2013, la prison de Lembas présente également un plan « en étoile », mais d'une plus grande complexité attestant un zonage progressif. Ainsi la zone sportive et le centre socio-culturel se détachent-ils du pôle central. Cette prison récente inaugure un partenariat avec des entreprises privées pour la conception et la gestion de la détention, en dehors des missions de surveillance, du greffe et de la direction. En France, le choix s'est porté sur deux maisons d'arrêt et un centre de détention. La maison d'arrêt de Sarn est issue du premier programme « 13 000 ». Construite initialement pour 600 détenus, elle en accueille actuellement plus de 800. Les structures d'hébergement sont disposées en « boomerang ». Du rond-point central situé en amont de la zone de détention et à l'étage duquel se trouve le pôle socio-éducatif, partent deux couloirs : le premier rejoint les ateliers et la zone sportive, le second dessert les parloirs et les services de cuisine, de buanderie et de cantine. Le programme « 13 000 » intègre davantage de dispositifs de sécurité dite « passive » tels que des couples de caméras associés à un système d'ouverture et de fermeture électronique des grilles principales. La maison d'arrêt de Baspen, également en gestion mixte, héberge quant à elle une centaine de détenus et a été inaugurée en 2013. Elle appartient au programme « 13 200 » qui modernise

encore les dispositifs de sécurité avec, par exemple, la mise en place de barrières hyperfréquence et de barbelés répulsifs. Le modèle architectural s'inspire de la bastide et distribue les bâtiments en « arrêtes de poisson » autour d'une « rue centrale ». Enfin, le centre de détention de Loeg est construit, en 1966, pour 600 détenus. Si le plan-masse initial révèle un carrefour organisé autour d'une « rotonde » distribuant les bâtiments d'hébergement, l'ensemble du centre s'avère bien plus large et comprend une zone industrielle qui longe l'ensemble de la prison.

Si ces établissements très dissemblables empêchent la comparaison, la pertinence de la recherche réside dans sa capacité à dégager les mêmes contradictions situées au fondement de leurs spatialités respectives. Les cinq chapitres qui composent le rapport entendent montrer l'impossibilité pour la prison de mettre en application des missions par trop contradictoires : punition, contrôle, discipline, dissuasion, privation, instruction, thérapeutique et réhabilitation. Cette tension problématique apparaît d'autant plus grande dès lors que la focale se porte sur les usages des espaces : au moment de leur conception, durant leur construction, et par suite, au plus fort des conduites qu'ils recouvrent, de ces relations provoquées entre la physique des décors, les atmosphères, les circulations et les interactions ainsi que dans le courant des réfections réalisées.

C'est selon ce cadre que le chapitre premier interroge les ressorts du projet de construction de Loeg. L'objectif est alors de comprendre comment Guillaume Gillet, son architecte, décide de penser cette maison centrale, devenue plus tard centre de détention. À partir de nombreux documents dont la plupart sont extraits du fonds de l'agence de Guillaume Gillet, présent aux Archives d'architecture du XX^e siècle, **Elsa Besson** dévoile la conception de la maison centrale, depuis les croquis et les plans schématiques de 1959, date des premières esquisses et de la mise en place de la commande d'une série d'établissements pénitentiaires auprès de Gillet et de ses collaborateurs, jusqu'aux choix définitifs et à l'inauguration en 1966, en passant par les ajustements successifs, exigés par le dessin en détail de l'ensemble des dispositifs spatiaux, et par les contraintes imposées par l'Administration pénitentiaire au travail des architectes. Il apparaît alors que les années 1950 et 1960 permirent un mouvement d'ouverture des conditions de la commande pénitentiaire et des orientations de l'administration, comme le révèle l'implication de certains de ces membres dans des réseaux internationaux d'experts et d'architectes de prisons.

Le projet de Loeg, et celui de la maison d'arrêt de Valenciennes commencé à la même période, tous deux présentés comme les établissements modèles inaugurant le renouveau du parc pénitentiaire français, illustrent l'autonomie relative dont bénéficia l'agence de Guillaume Gillet, en contact fréquent avec les membres de l'administration en charge de la question immobilière, et tenue au respect des grandes orientations du programme, mais ne trouvant pas porte close à certaines propositions d'innovations architecturales et techniques. L'édifice carcéral peut alors se saisir dans sa complexité, à la fois fruit de programmes mis au point successivement au cours des deux derniers siècles et ressort d'enjeux contemporains, nombreux et parfois contradictoires. La réponse spatiale proposée à Loeg ne fut pas archétypale pour autant et explora une disposition spatiale d'ensemble peu commune qui chercha à organiser rationnellement des espaces de détention différenciés, depuis la semi-liberté à l'encellulement plus traditionnel. L'observation minutieuse des dispositifs révèle *in fine* une attention particulière à toutes les échelles du projet, par exemple soucieuse du dessin précis des menuiseries, pour que la vue depuis la cellule ne soit pas celle des barreaux, habituellement omniprésents dans les prisons.

Si le premier chapitre de ce rapport relève et révèle une partie des contradictions sur lesquelles reposent la conception des prisons, ces dites contradictions ne s'arrêtent pas à la « planche à dessin », aux négociations entre l'Administration pénitentiaire et le cabinet d'architectes ou encore aux débats persistants qui se tiennent lors de congrès internationaux. Elles tendent à se poursuivre et à se cristalliser au sein d'espaces considérés comme singuliers en détention puisqu'ils ont pour fonction d'œuvrer, du moins en premier lieu, à la construction de prises en charge « autres » ; à distance de la discipline, de la garde et du contrôle de la population pénale. Il en est ainsi du Service médico-psychologique régional (SMPR) de Loeg. En recourant aux données glanées lors des périodes d'observations, des entretiens et du traitement d'archives, **Sylvain Ferez** et **Gérard Neyrand** réfléchissent le SMPR en tant qu'enclave hospitalière. Adossé à l'Unité sanitaire, le lieu réservé aux soins psychiatriques et thérapeutiques ne saurait être confondu avec l'endroit où sont délivrés les soins somatiques. En effet, leurs agencements spatiaux laissent d'emblée entrevoir des écarts qui interdisent un traitement uniforme de la problématique générale du soin à Loeg.

A écouter certains détenus qui fréquentent le SMPR, celui-ci s'apparenterait à un « espace-refuge » qui permet d'échapper à l'ambiance lourde de la détention. L'endroit s'offre donc comme un modèle de prise en charge ambulatoire en psychiatrie. Un contraste s'opère aussi avec l'Unité sanitaire tant les locaux du SMPR semblent plus neufs, plus aérés, plus accueillants. Créé en 1996 à partir d'une division et d'un réaménagement de l'espace de l'ancienne infirmerie, le service bénéficie d'une extension de ses locaux en 2011. Cette dernière offre un axe de projection qui paraît tourner le dos à l'Unité sanitaire. Plus que l'extension, c'est le jardin anglais, espace vert que le regard traverse pour saisir la façade en bois du couloir ajouté, qui parachève le contraste avec l'ancienne infirmerie. Cette restructuration nourrit une logique de relégation de l'Unité sanitaire au registre méprisé d'une médecine simpliste, de premiers soins somatiques. Par-delà l'opposition spatiale et décorative, une division fonctionnelle s'opère entre le soin psychique, associé à la parole et aux « ateliers », et le soin somatique, associé aux dispositions austères véhiculées par la vétusté de l'Unité sanitaire.

Mais malgré l'apparente mise à distance de l'univers-prison, l'observation révèle un certain nombre de processus de reprise carcérale par lesquels l'enveloppe et le contrôle parviennent à s'immiscer dans l'enclave médico-psychiatrique. La discrétion des dispositifs de surveillance n'efface par exemple pas les représentations de la maladie mentale qui prévalent dans l'espace carcéral adjacent. La simple attente devant le service expose à un étiquetage, le plus souvent négatif. Le rapport étroit et souvent mécanique réalisé par bon nombre de détenus et de personnels entre la consultation psychiatrique, la médication par les psychotropes et l'acte commis entraînent la construction de figures, le plus souvent infamantes en détention, comme celle du « junky », du « cachetonné », du « psychopathe » ou encore celle du « pointeur ». Total et à rebours de la volonté première, le SMPR ne saurait s'apparenter à un service de psychiatrie ambulatoire ordinaire en prison.

Opposables sont encore les dispositifs de garde qui visent à minimiser les réaménagements informels des lieux de la prison et la relative tolérance laissée à certaines appropriations de cellule. **Jean-Charles Basson** entend, dans un troisième chapitre, rendre compte de ces manières de faire sa demeure en prison, la cellule étant comprise autant dans sa production que dans son détournement, son marquage, sa valorisation ou inversement sa stigmatisation. S'appuyant sur le discours des détenus et recourant à de très nombreuses photographies de leur intérieur cellulaire, l'auteur soutient qu'habiter la cellule revient concomitamment à en occuper l'espace (être là) et à s'y maintenir (la manière d'être là, de se tenir en ce lieu), soit adopter une sorte d'habitus cellulaire concentrant un ensemble de manières de penser, de

sentir et d'agir qui permet au détenu de produire des pratiques adaptées à ce monde social singulier qu'est la prison. Plus, il s'agit, au sein de celle-ci, de se socialiser à l'espace de la cellule afin de l'habiter au mieux, jusqu'à tenter d'en faire son « chez-soi ». Principe générateur de pratiques (consistant, dans le cas présent, à habiter la cellule), l'habitus est également un système de classement de ces mêmes pratiques, soit le goût porté à cet aménagement cellulaire et l'appréciation hiérarchisée et socialement construite des modalités et formes de celui-ci.

Une attention aux détails du décor tels qu'ils se développent hyperboliquement dans l'espace cellulaire témoigne ainsi de « la culture du pauvre » détenu. Morale de la modestie, du bon sens populaire, du minimalisme contraint et de la débrouille salvatrice, humilité forcée des agencements triviaux et rudimentaires, éthique des petits riens censés améliorer l'ordinaire, sagesse réduite aux maigres acquis, elle est encore consentement à la satisfaction minuscule et contentement arrimé aux aménagements compensatoires et aux arrangements de fortune bien rendus par la « géographie des intérieurs » cellulaires. La dignité des bricolages judicieux associée à la résistance sourde, obstinée et tenace aux injonctions et effets de contrainte cache mal, en effet, le processus d'imposition et de domination qui voit les détenus réduits à la négociation asymétrique des petites choses du quotidien, à la ruse et aux tactiques consenties aux faibles. Le « Sam Suffit » cellulaire apparaît alors comme la réduction carcérale de la sentence faussement modeste portée au mur du pavillon de lotissement périurbain, symbole d'un bonheur étriqué fondé sur la compilation disgracieuse et sublimée des biens utiles et essentiels. Si la contribution porte sur le rendu minutieux de la débrouillardise et des « arts de faire » ordinaires susceptibles d'inventer le quotidien carcéral, elle ménage une place aux stratégies distinctives à forte valeur symbolique visant à se départir du « goût populaire du nécessaire » tel qu'il domine en prison pour prétendre accéder à un style de vie cellulaire d'un autre ordre.

De la cellule aux objets qu'elle contient, **David Scheer** poursuit l'analyse en tentant d'approcher les spatialités carcérales et les contradictions qu'elles recouvrent au plus près. Par une focale portée sur la porte de la cellule d'abord, la fenêtre ensuite, sa contribution montre en quoi ces deux objets opèrent une matérialisation de l'espace cellulaire qui conditionne, en partie du moins, les actions, les déplacements, les interactions, les expériences sensorielles ou les émotions. Produit de l'enchevêtrement de plusieurs logiques carcérales (sécuritaire, technique, humaniste, marchande), la porte de cellule et le châssis de la fenêtre deviennent des supports d'expériences, de ressentis qui mettent en lumière cet amalgame de logiques.

Le quatrième chapitre brosse ainsi plusieurs enjeux pénitentiaires contemporains : le rapport entre l'extérieur et l'intérieur, la question des régimes de détention, la mise en forme de la relation carcérale, la spatialité de la sanction disciplinaire... Mais, plus largement, la présentation de ce qui relève des divers ajustements par et autour de ces objets montre qu'au moins trois des principes qui traversent l'économie carcérale – la contention, la peur de l'évasion et la réhabilitation – transitent jusque dans les parcelles les plus infimes du bâti pénitentiaire. Entre souhait d'ouverture, l'histoire de la porte et celle de la fenêtre attestant une tendance à favoriser le prolongement de la parole ou du regard au-delà de la matière brute, avec par exemple des ouvertures portées dans le métal ou l'emploi de matériaux transparents, et nécessité de fermeture, les dispositifs devant rester hermétiques à toutes tentatives de sortie, l'analyse revient sur l'étendue d'une rationalité pénitentiaire dont les ressorts font vrombir les objets de la prison autant que les conduites qu'ils fixent.

Dans l'ultime chapitre de ce rapport, **Jennifer Yeghicheyan** vient sur les usages des espaces réservés aux déplacements après les avoir longuement observés dans les prisons de Sarn, Loeg et Baspen. L'auteure opère alors une distinction entre les circulations, ces circuits théoriques définis par l'institution afin de se rendre au travail, en sport, au pôle socio-éducatif, au parloir ou en promenade par exemple, et les mobilités présentées comme les déplacements singuliers effectivement réalisés par les détenus. En se centrant sur les secondes, elle montre que l'espace parcourable et parcouru est, peu ou prou, déterminé par la condition institutionnelle octroyée (« travailleur »/« inoccupé », détenu bénéficiant de parloirs ou non, inscrit au centre socio-culturel ou non, etc.), ainsi que par la position occupée dans l'entre-soi carcéral. Ce sont ces déterminations qui constituent un réservoir de mobilités comprenant des mobilités dites institutionnelles, transgressives et sélectives.

Les premières sont autorisées et tolérées par l'Administration pénitentiaire. Il s'agit pour l'essentiel des « mouvements », mais également de ce que l'auteure nomme les « mobilités-billets » : les déplacements des détenus, seuls, mais conditionnés par l'octroi d'un « billet de circulation ». Dans les deux situations, les personnes détenues n'ont pas le choix de leurs itinéraires. Ils sont contenus dans les limites produites par l'Administration pénitentiaire, dans ses règlements ou dans les pratiques de ses agents.

Les deuxièmes inscrivent une transgression vis-à-vis du règlement posé ou négocié avec les agents pénitentiaires. Les détenus profitent par exemple des « mouvements » pour « s'enquiller », c'est-à-dire atteindre une destination non prévue. Ils profitent aussi des déplacements seuls pour « trainer », allongeant le temps passé hors de leur cellule.

La dernière forme de mobilité correspond à un usage restreint de la zone de détention sans pour autant qu'il soit question d'interdiction en matière de déplacements. Autrement dit, et il en est particulièrement ainsi à Loeg, ce n'est parce que les détenus disposent d'une large liberté de circulation qu'ils se déplacent dans l'intégralité de la détention. Les itinéraires empruntés, dès lors qu'ils ne sont pas contraints par une chaîne de déplacements, relèvent d'une « carte mentale » bornée par des frontières symboliques, les mêmes frontières qui définissent la territorialisation de l'espace carcéral. Il n'est d'ailleurs pas rare d'observer des détenus emprunter les chemins les plus longs pour parvenir à destination, si le trajet permet de contourner un espace dans lequel ils savent ne pas être en bonne grâce.

Le regard porté sur les usages et les mésusages des espaces carcéraux pointe cette difficulté, si ce n'est impossible, articulation entre des missions antithétiques. L'étude montre plus particulièrement que le nœud gordien auquel la justice pénale fait face, qui consiste pour l'essentiel à faire de la prison un lieu polyfonctionnel, ne semble pas se délier. Il en résulte une prison éclatée, plurielle, voire mosaïque ; un lieu morcelé comprenant des espaces aux fonctions, aux ambiances, aux sonorités et aux matérialités distinctes. C'est donc à partir d'une investigation menée au sein de quelques-unes de ses parties que ce rapport de recherche entend éclairer la prison. La démonstration chasse alors le revers postiche et dit « humanisé » de la peine dont nous estimons qu'il agit en tant que camouflé afin de faire ressurgir le ressort premier de l'emprisonnement : chaque atmosphère recréée constitue le passe-droit d'une enveloppe quotidiennement renouvelée qui sonne le glas d'une peine possiblement repensée et de son corollaire, une prison sans conteste redessinée.